

Convocation du **24/09/2024**  
Publication le **04/10/2024**  
Conseillers en exercice : **43**  
Présents : **38**  
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **21\_300924**

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation de l'attribution  
d'un véhicule de fonction et  
de véhicules de service avec  
remisage à domicile

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240930-300924\_21-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
04/10/2024



**Délibération n°21\_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)**

**Monsieur Alain ROUSSET rapporte :**

La délibération n°36-280324 approuvée en séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2024, est venue fixer les modalités d'utilisation des véhicules de fonction et de service avec remisage à domicile moyennant une contrepartie financière et son annexe listait les fonctions éligibles au remisage à domicile au titre de l'année 2024.

Cette délibération doit être mise à jour chaque année, ou dès lors qu'une fonction est identifiée comme comprenant des contraintes opérationnelles nécessitant une autorisation de remisage à domicile.

La nouvelle fonction de Directeur Citoyenneté et Solidarités engendre de telles contraintes, nécessitant une autorisation de remisage à domicile.

Cette délibération propose ainsi d'approuver le principe d'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile respectant les conditions de la délibération citée supra, pour la fonction de Directeur Citoyenneté et Solidarités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2123-18-1-1,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.721-3,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**VU** la loi 2013-907 du 11 Octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

**VU** le décret 2022-250 du 25 Février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique, notamment son article 6,

**VU** la liste des postes et fonctions ouvrant droit au remisage à domicile fournie en annexe à la délibération n°036-280324, au titre de l'année 2024,

**CONSIDÉRANT** que la Ville a décidé précédemment d'approuver le principe de l'attribution de certains de ses véhicules de service aux fonctions opérationnelles et spécifiques qui le nécessitent,

**CONSIDÉRANT** que la mise à disposition d'un véhicule avec remisage à domicile est encadrée par une délibération annuelle du Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** que cette mise à disposition, dans la mesure où elle constitue un avantage pour le bénéficiaire, doit faire l'objet d'une contrepartie financière,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240930-300924\_21-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
04/10/2024



**Délibération n°21\_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)**

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE UNIQUE** : d'APPROUVER l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile au Directeur Citoyenneté et Solidarités pour l'année 2024 conformément aux conditions précédemment définies par la délibération n°036-280324.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240930-300924\_21-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
04/10/2024

